

Religieux... pourquoi « ils » n'en veulent plus !

Qui donc se cache derrière ce « ils » ? L'arrière plan de ce TP n°4 reste la période révolutionnaire : fermeture et liquidation des abbayes et prieurés et donc de toute une vie monastique, mais aussi interdiction des associations, touchant les congrégations notamment masculines. Pourquoi la société civile s'en prend-elle aux religieux, plus encore qu'aux religieuses ? Pourquoi sont-ils si peu défendus par le clergé séculier ? Pourquoi des religieux retournent à la vie civile, tandis qu'un petit nombre part en exil, ou demande à faire partie du clergé diocésain ?

1 Que deviennent les « partis non identifiés » ?

Révolutions française: Le clergé 20 ans après	1789	1809	Estimation décès	Partis non identifiés
religieux et moines	26 000	700	10 006	15 294
		2,69%	38,48%	58,82%

Le premier TP¹ faisait état pour les religieux et moines de chiffres qu'il convient d'examiner de plus près. Autant les décès, intervenus au cours des deux décennies, peuvent faire l'objet d'une estimation par les tables de mortalité autant il serait injuste de dire que 15000 religieux présumés encore vivants, abandonnèrent la vie religieuse durant la période révolutionnaire, alors que 700 seulement auraient persévéré.

1.1 1789-1791, années de la majorité des départs

Quatre dates sont importantes :

- Le 4 août 1789, dans la nuit le clergé abandonne dîme et privilèges
- le 2 novembre 1789, les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la nation,
- le 13 février 1790 les ordres et congrégations dans lesquelles des vœux solennelles où des vœux perpétuels sont émis, sont supprimés,
- le 20 mars, un décret enjoint aux officiers municipaux de se transporter dans toutes les maisons monastiques de leur circonscription.
- Le décret du 27 mai 1792 bannit les prêtres réfractaires et les contraint soit à la clandestinité soit à l'exil.

Tout au long de l'année 1790, compte tenu de la suppression des vœux et des perquisitions, la pression est énorme sur les individus mais certainement aussi sur les familles. Désormais écrit le supérieur général des Cordeliers au comité ecclésiastique : « *Les décrets déjà portés par l'auguste Assemblée nationale sur les ordres religieux ont jeté le découragement dans les cloîtres. Les individus sont inquiets ; ils vivent dans la plus grande langueur, ne pouvant présumer ce qu'ils seront*². »

La controverse légitime de Gervais Bazin à propos du TP n°3 consacré au livre de Gwénael Murphy sur les religieuses poitevines pendant la Révolution, invite à s'intéresser plus particulièrement à la période 1789-1991, à la fois pour les religieuses et pour les religieux.

¹ <http://goliath-news.fr/article6465.html> Vocations sous la Révolution : TP n°1 : 1789-1809, 40% de décédés, 36% de retours à la vie civile ?

² Revue des Deux Mondes - 1909 - tome 54.djvu/434

« *L'épopée d'Augustin de Lestrangle* » racontée page 102 et suivantes des « *Observantiae* »³, apporte des premières explications En janvier 1790, l'abbaye de la Trappe compte 103 profès, dont 40 convers, 6 novices et 7 donnés, donc 116 religieux ; « *La quasi totalité des religieux espèrent une mesure d'exception en raison de la régularité de La Trappe et de son utilité sociale dans la région : on soignait et on nourrissait les pauvres aux portes de l'abbaye. Ils demandèrent officiellement leur conservation, par mesure d'exception, au Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale* »

Les débats à l'intérieur du monastère sont intenses. Le maître des novices, Dom Augustin de Lestrangle, ne partage pas la confiance naïve des siens. Au mois de Mars 1790 il les invite à « *profiter des circonstances providentiellement offertes par la Révolution pour mener à son terme la réforme commencée par l'abbé de Rancé* ». Jusqu'en février 1791, notre référence fait état de l'indifférence ou même de l'hostilité à l'égard de celui qui préconise le départ à l'étranger pour la reprise d'une vie religieuse plus intense et vraie.

Enfin « *Le 1er mai 1791, les trappistes s'activèrent autour de grands chariots bâchés. Sous la direction de l'ancien maître des novices, vingt-deux d'entre eux prirent la route de la Suisse pour y fonder à la Valsainte et, renouvelés dans leur ferveur, continuer à mener la vie de prière et d'ascèse qu'ils avaient librement choisie. Ces moines ne fuyaient pas, ils n'émigraient pas ; ils prenaient seulement les moyens nécessaires pour continuer à mener la vie religieuse* ».

22 sur 116 partent en Suisse : que deviennent les 94 autres ? Le rapporteur de cette histoire cistercienne conclut « *Quand l'année 1792 se termine, les quelque 230 monastères de moines cisterciens qui peuplaient la France n'existent plus ni la bonne centaine, sinon plus, de monastères de moniales, sans parler des Bernardines de la Mère de Ballon, une bonne trentaine de maisons. Quelques communautés, surtout féminines, survivent plus ou moins clandestinement, en se dispersant* ».

Dans la rétrospective de l'abbaye de Coincy⁴ Bernadette Moyat laisse entendre des départs en 1789 et 1790 « *en 1790 (...) les moines qui subsistaient, refusèrent de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé (peu de Bénédictins prêtèrent le serment à l'inverse des Prémontrés qui y souscrivirent sans difficulté) : ils déclarèrent "vouloir vivre et mourir dans l'état religieux selon la loi de leur Ordre avec leurs confrères et dans leur monastère"* ».

Suivant les régions et les situations locales, les mesures révolutionnaires sont appliquées avec plus ou moins de rigueur. Ici, « *Après délibérations du Directoire Départemental, on laissa les religieux dans leur couvent avec, pour chacun, une chambre garnie et 1200 livres de pension annuelle qu'ils touchaient d'ailleurs difficilement. Ils ne portaient plus l'habit et n'osaient plus sortir* ».

³ <http://users.skynet.be/am012324/scriptorium/observ/fr/sommaire.htm>

⁴ Présence bénédictine à Coincy Le prieuré St-Pierre St-Paul par Melle Bernadette MOYAT*Tome 028 p 173-194

1.2 1792, ceux qui étaient restés se fondent dans la vie séculière

On peut imaginer de nouveaux départs, toujours est-il que les derniers restés vont à leur tour se fondre dans la société civile : *« Quand, le 1er Octobre 1792, il leur fut notifié d'évacuer le prieuré, le sous-prieur Fricot se retira chez M. Charpentier à Montléan près Montmirail où il mourut à 94 ans, Dom Béranger fut recueilli à Brécly, dans la Vallée, par Jean-Baptiste Duflot, tisserand de son état après s'être caché dans les bois de Romont-Bouillon ; les autres moines, dont le prieur Mouton, quittèrent Coincy et leurs traces furent perdues »*

R. DE BOYSSON confirme la différence entre religieux et religieuses : *« Lorsque le décret du 3 février 1790 ouvrira les portes des monastères et supprimera tous les vœux, les Commissions municipales de la Dordogne trouveront force couvents d'hommes presque inhabités; dans ceux où le vide ne s'était pas encore produit, ils recevront des déclarations de moines disposés à rentrer dans le monde. Les mêmes Commissions municipales trouveront les couvents de femmes presque partout au complet, et pas une seule religieuse ne déclarera vouloir déchirer son voile. »*⁵

Il poursuit : *« Afin de rendre les désertions plus nombreuses, l'Assemblée nationale décida que les déserteurs recevraient une pension viagère de sept cents à mille livres, suivant l'âge, lorsqu'ils sortiraient d'un ordre mendiant, et de neuf cents livres à douze cents, quand ils sortiraient d'un ordre non mendiant. »*

Enfin il constate à propos des départs non volontaires *« La plupart des expulsés se réfugiaient dans des maisons du même ordre, établies à l'étranger ; quelques-uns rentraient dans leurs diocèses d'origine, comme prêtres libres, ou pour servir dans le clergé séculier. Plusieurs revinrent dans leurs familles. On vit quelques congrégations de femmes rester groupées, et continuer leur vie monastique, malgré la persécution »*.

Dominique Dinet observe de son côté : *« En ce qui concerne les communautés religieuses, le rôle des femmes apparaît bien dans la permanence spirituelle, mais il serait exagéré de croire à une attitude inverse de la part des religieux : il y a tout un chantier à reprendre sur le religieux qui, contrairement à ce qu'on dit, ne jette pas « le froc dans la joie et la liberté »*⁶

Que conclure à ce stade : une incontestable différence entre hommes et femmes sans pour autant jeter la pierre aux premiers. Les départs ont d'abord touché les jeunes des deux sexes dans le cadre d'un certain consensus avec leurs aînés et leurs familles. Il ne s'agissait pas le plus souvent de renoncements ni de défaillances tels qu'ils ont pu être souvent stigmatisés : l'avenir des monastères étant incertain, tous ceux et toutes celles qui n'avaient pas encore fait leurs vœux perpétuels, n'étaient pas invités à les prononcer. Ensuite l'existence même des vœux perpétuels étant contestés par le législateur, d'autres ont pu penser s'en affranchir en toute bonne foi : les débats étaient intenses dans les communautés, et les décisions communautaires ont pu être très diverses suivant les moments et les lieux.

⁵ R. DE BOYSSON *Le Clergé Périgourdin? PENDANT LA PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE*, P A R I S, A. P I C A R D & F I L S, 1907, p 100

⁶ Actes du colloque, *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire*, BREPOLs, 1986 ICI Communautés religieuses féminines de Bourgogne et de Champagne par Dominique Dinet p 507

Les départs vers l'étranger relèvent sans doute d'une profonde exigence religieuse, mais ils concernent, avant tout, les communautés masculines et pour un nombre relativement restreint de membres. Peu de religieuses partent en exil et d'ailleurs les autorités civiles et les habitants sont beaucoup plus respectueux et tolérants à l'égard de leurs regroupements plus ou moins officieux. Les religieux restés en France et désormais « dans le monde » rejoignent à présent les destins des prêtres diocésains soit comme simples citoyens vivant désormais leur vie religieuse dans le monde, soit comme assermentés au service de l'Église constitutionnelle, soit comme réfractaires à celle-ci

2 Les destins des religieux fidèles à leurs vœux

Revenons à l'histoire de Dom Augustin de Lestrangle : il a été autorisé à partir pour une nouvelle fondation (Valsainte en Suisse), entraînant avec lui 21 religieux sur un effectif de 116. Le chroniqueur cistercien note que la révision de leur vie à la lumière de la règle de Saint Benoît « *se réalise dans un esprit tatillon, marqué par l'obsession du relâchement et la recherche de la mortification, correspondant à une vision pessimiste de la nature humaine, qui portait naturellement à la crainte et à la rigueur. La démarche de Dom de Lestrangle est également sous-tendue par une haute idée de Dieu, qui est bien d'époque, de ses grandeurs, de ses droits, de sa volonté et cela fonde une autorité de l'abbé qui se veut absolue et souveraine* ».

2.1 Les exilés

Valsainte va devenir un centre de regroupement, y compris pour des moines qui étaient restés dans le monastère d'origine : « *Entre 1791 et 1792, plusieurs moines restés à La Trappe lors du départ de mai 1791 rejoignirent leurs frères en Suisse. Ils reconnaissaient ainsi la filiation trappiste et rancéenne de la Valsainte* ».

En 1794 Dom de Lestrangle cherche à étendre sa réforme vers le Canada, mais les volontaires « *ne purent aller plus loin que l'Angleterre : ils se fixèrent à Lulworth, dans le Dorsetshire, où ils furent rejoints par plusieurs prêtres français émigrés. Ils y restèrent une vingtaine d'années, non sans difficultés, notamment à partir de 1813 quand Dom Augustin refusa qu'ils prient pour le roi jugé hérétique. Finalement renvoyés en France après la Restauration, ils occupèrent Melleray en 1817* ».

Pour ce qui est de la communauté de Valsainte elle-même et d'une perspective de retour en France, les propos du chroniqueur cistercien sont éclairants : « *Du Concordat de 1801 à la proscription de 1811, la référence à l'ancienne Trappe devint encore plus explicite grâce à la tolérance dont jouirent les moines de Dom Augustin. La situation parut propice à une reprise de la vie trappiste en France. Certains moines et moniales s'établirent autour de Paris, plus ou moins ouvertement (Grosbois et Valenton). Napoléon lui-même avait accepté que l'ancien abbé de Tamié, Dom Gabet, gère l'hospice du Mont-Cenis à partir de 1801, avec une demi-douzaine d'anciens moines de sa communauté. De même les moines s'installèrent, avec l'autorisation de Napoléon, au refuge du Mont-Genève en 1805.*».

Le témoignage sur Napoléon devient savoureux : « *L'empereur constatait, sans rien y comprendre, l'existence d'hommes mélancoliques et malheureux qui veulent fuir la société, soit parce qu'elle leur est importune, soit parce qu'elle leur rappelle des fautes ou des pertes dont on ne se console point.* " Pour de tels êtres, La Trappe est l'établissement le plus

favorable pour cet objet. Le nom, le lieu, les souvenirs qui s’y rattachent disent clairement ce qu’on veut faire” » !

Tout se gâta après l’arrestation du pape Pie VII, « *Dom Augustin demanda aux moines du Piémont de rétracter leur serment de fidélité à l’empereur* ».

Tandis que ces moines choisissent l’exil et la stricte application de leurs observances religieuses, le brassage culturel et spirituel va provoquer chez d’autres religieux émigrés une découverte et une pratique suivant la pensée d’Alphonse de Liguori « *par son œuvre maîtresse est sa Théologie morale: elle libère la conscience du croyant du rigorisme qui prédominait jusque-là et contribue au renouvellement de l’enseignement des séminaires sur la pratique du clergé en, matière pénitentielle et sacramentelle* ». ⁷

La persécution religieuse aura par eux, une influence importante sur les formes de vie religieuse du XIX^{ème} siècle : les « *exigences de vie cachée et de discrétion apostolique sont à vivre en plein monde, sans marque de distinction particulière* ».

2.2 Les Frères des Écoles chrétiennes rattrapés pour leur utilité sociale

Au-delà de ces fidélités pendant et après l’exil, notre travail est mobilisé par les données chiffrées. Celles constatées par les exemples ci-dessus, penchent du côté de minorités restant fidèles à leurs vœux, tandis que les moines dont les « traces sont perdues » apparaissent majoritaires. Les fidélités ont été vues et racontées par le biais de martyrs et de retours presque automatiques à la vie conventuelle après la tourmente révolutionnaire. La « brève histoire des Frères des Écoles Chrétiennes » ⁸ relève de ce registre.

On note d’abord une différence d’effectif pour l’année de départ, 1789 : 880 frères en France contre 930 pour wikipédia, sans doute que le site officiel lassallien s’en tient aux seuls profès. Supprimé en 1792, l’institut ne subsiste que dans des petits îlots isolés. « *La grande majorité des Frères a refusé le serment révolutionnaire, une dizaine ont été tués et plusieurs sont reconnus comme martyrs* ». Les noms de ceux-ci sont cités. Un tel récit fait l’impasse des départs qui ont pu avoir lieu, et l’expression « grande majorité » en lien avec l’effectif de 880 est en soi trompeur : Il n’est pas dit ce qu’est devenue la petite minorité, quant à la « grande majorité », on apprend en 1804, qu’ils sont cinquante (sic). à avoir repris la vie religieuse... D’autres retours interviennent puisqu’en 1808 « *Napoléon s’appuie sur les 100 Frères français pour relancer l’enseignement primaire et entend les y cantonner* ». Résumons 880 Frères au départ, certainement des morts de 1789 à 1808, admettons pour ceux-ci, le pourcentage du tiers, le résultat devient: 880 moins 293 (décédés présumés) moins 100 (revenus en 1808) = 487 « partis non identifiés ». Peut-on objectivement décréter un pourcentage d’abandon des vœux entre 5 et 10%. ? Et n’est-il pas important de rechercher quelles ont pu être, sans tabous, les motivations des uns et des autres ?

S’agissant des Frères de Jean Baptiste de la Salle, une autre source fait état des difficultés qu’il y eut à récupérer les frères dispersés : « *Si à la hauteur de la tempête, quelques Frères ont continué à exercer leurs fonctions saintes, ils étaient seulement des cas exceptionnels. La*

⁷ Brigitte WACHÉ PRÊTRES EXILÉS PENDANT LA RÉVOLUTION ET GERMES DE RENOUVEAU À PARTIR DE L’EXEMPLE DE GUILLAUME-JOSEPH CHAMINADE, Mundo Marianista 8 (2010)30-39

⁸ <http://jbsrouen.org/site/?p=401> citant comme source le site officiel des Frères <http://www.lasalle.org/>

première communauté régulière réorganisée à Lyon en 1802, d'autres en 1803, à Paris, Valence, Reims et Soissons. Partout, les municipalités ont rappelé les Frères et prièrent les survivants de la période lamentable de prendre à nouveau les écoles dès que possible⁹ »...

3 Pourquoi tant de réticences à l'égard des religieux ?

Ces années de la Révolution française, interpellent profondément les responsables des « vocations consacrées », de l'Église catholique. Première question s'agissant des abbayes et prieurés expropriés puis fermés et vendus pendant la Révolution, pourquoi ces institutions millénaires, n'ont-elles guère trouvé de soutiens tant du côté des populations, que du côté du clergé séculier ?

3.1 Emportés par la Révolution comme les deux premiers « ordres »

Séparés de la vie ordinaire pour Dieu par vocation personnelle ou pour le patrimoine familial? - Les moines sont interpellés sur l'origine de leur vocation, l'organisation sociale qu'ils perpétuent, et la gestion des biens accumulés. Pour l'Abbé Sicard leur cause est entendue : « *Décadence, richesses, inutilité, voilà les trois accusations lancées contre eux, les trois brèches par lesquelles vont passer leurs destructeurs* ». Mais au-delà de ce constat, n'est-ce pas d'abord le modèle d'organisation sociale reproduisant les trois « ordres » de l'Ancien Régime, qui va amener beaucoup de moines à quitter leurs couvents, à se libérer?

Entrons avec l'Abbé Sicard dans l'une des Abbayes, en l'occurrence Cîteaux. « *L'édifice impose par ses dimensions et sa majesté. On n'a qu'à ouvrir les yeux pour voir partout les signes d'une vaste administration et d'une situation opulente. Dans le personnel, on distingue, en dehors du Révérendissime général abbé de Cîteaux, des dignitaires de marque, « le secrétaire pour les affaires étrangères, le secrétaire pour les affaires de France, un maître des hôtels, » les titulaires des offices claustraux et autres personnages dont la dénomination seule indique l'importance. Un religieux est « gouverneur du petit Cîteaux à Dijon, » un autre, « gouverneur du château de Gilly. » Au-dessous de l'état-major, un bataillon de frères convers, avec la charge et la qualité de menuisier, charpentier, charron, tailleur d'habits, apothicaire, forgeron, tapissier, jardinier, barbier, boulanger, serrurier, bourrelier, etc., pourvoient au fonctionnement temporel de l'abbaye. Chacun de ces ouvriers en chef commande à des subalternes (...) Ces grands établissements sont restés depuis le Moyen Age de petites cités qui doivent se suffire à elles-mêmes* ».

Pour notre propos l'important, à ce stade, est dans ce constat : les abbayes autonomes reproduisent la société du temps et les rapports de classes. Le modèle est également présent dans les Abbayes féminines : le pouvoir hiérarchique relève de « l'ordre de la noblesse », tandis que les sœurs « converses » exclusivement issues du « tiers ordre » ou plutôt du « quart ordre » sont assignées aux mêmes tâches matérielles que dans la vie civile, Les sœurs de chœurs '(issues de la bourgeoisie des villes ou de la campagne) en sont dispensées car la dot versée leur garantit le statut de notables ou de propriétaires terriens, entourées de domestiques. Le confort des chambres (voire les suites, pour la mère abbesse et ses acolytes), rappelle d'où l'on vient et ce que l'on a apporté. Les chambrettes des sœurs converses étant les seules à ressembler aux cellules monastiques telles qu'on nous les

⁹ <http://mb-soft.com/believe/tfhm/chrisbro.htm> Cette source est une compilation de textes malheureusement non référencées

« filme » aujourd'hui... Toutes ces « petites cités » sont soumises au pouvoir royal pour les rentrées fiscales... et ce pouvoir, bras séculier des lois canoniques, peut au besoin lancer « *sa maréchaussée aux trousses des rares déserteurs de la vie religieuse* ». « Rares » serait à évaluer sachant que monastères et grands séminaires font également office de prisons ecclésiastiques... et que les abbayes ont également été le moyen pour les familles de punir ou de caser des membres de leur progéniture surtout à l'âge de la puberté...

3.2 Les griefs accumulés, n'étaient pas automatiquement justes

A la contestation du système lui-même vient s'ajouter les rancœurs accumulées. Dans l'introduction consacrée à l'histoire de l'abbaye de Coincy, Bernadette MOYAT constate : « *Durant sept siècles la présence bien vivante du prieuré St Pierre St Paul est attestée par des documents assez nombreux du fait de son éclat, de ses défaillances ou de ses querelles* ». Elle énumère et expose les querelles avec les villageois, les seigneurs environnants, le pouvoir royal, les héritiers mécontents, le clergé séculier pour les préséances, et les dîmes.

Les critiques contre les réguliers sont acerbes. Cependant Dom Charles POULET apporte une nuance que nous faisons notre: « *A vrai dire en dépit des apparences, le monastère plaidant contre le curé, ce n'est le plus souvent qu'un pauvre luttant avec un autre pauvre. Sans doute nombre de ces abbayes en imposent-elles par le montant de leurs revenus (...) mais derrière ces chiffres glorieux se dissimule souvent la gêne, voire le commencement de la misère. Quand ils ont satisfait aux exigences de l'abbé commanditaire, soldé les impôts et les pensions, distribué les aumônes, acquitté les nombreuses charges du décimateur, il reste d'ordinaire aux moines peu de choses* »

Les moines ne pouvaient plus compter sur la protection des évêques. L'Église gallicane n'était guère favorable aux congrégations en général qui échappaient à leur juridiction et faisait appel à Rome. « *Le XVIIIe avaient fait le « procès des mystiques ». Sous l'Ancien Régime, le Bureau des Réguliers s'intéressait à eux du point de vue de « l'utilité des maisons » et de l'affectation des revenus des monastères dépeuplés¹⁰* ». Les philosophes et intellectuels du siècle des Lumières dénonçaient les superstitions, l'inutilité sociale, et les vœux contre nature.

3.3 Au-delà de l'enfermement, la libération de la femme est en marche

Marcel Bernos invite cependant à découvrir en particulier pour les femmes, un XVIIIème tel qu'on n'a pas l'habitude de le regarder. « *La diminution du nombre des religieuses au siècle des Lumières est moins un signe d'affaiblissement de la foi chez les filles qu'un plus grand respect de leur libre arbitre par les familles* »¹¹

Il justifie ou plutôt explique la propension des familles à envoyer leurs jeunes filles au couvent : « *elles y retrouvaient des parents. La séparation se situait durant ce que nous avons appelé depuis l'âge ingrat ; elle n'était pas sans avantage, elle évitait bien des conflits : le jeune garçon, la grande fille passaient les crises pubertaires loin des leurs, et revenaient ensuite capables de renouer des relations d'adultes. Les témoignages favorables aux religieuses, dans les mémoires d'anciennes pensionnaires ne manquent pas* »¹²

¹⁰ Paul CHRISTOPHE, 1789, Les prêtres dans la Révolution, Éditions ouvrières, 1986 p 61

¹¹ Marcel BERNOS, Femmes et gens d'Église dans la France classique XVIIème-XVIIIème siècle, CERF, 2003 p 116

¹² Marcel BERNOS, Femmes et gens d'Église dans la France classique XVIIème-XVIIIème siècle, CERF, 2003 p 106

On en revient à la question très importante de l'origine de ces vocations consacrées : les couvents apparaissent comme un moyen pour les familles de gérer au mieux le patrimoine familial « *Dans les grandes familles, la dot pour un mariage coûte beaucoup plus cher qu'une dot pour entrer en religion, (...) La tentation est forte pour les familles de mettre au couvent une partie au moins de leurs filles « surnuméraires », non plus pour y trouver une formation intellectuelle et morale, mais pour y passer le reste de leurs jours.* »¹³

Marcel Bernos conclut « *L'enfermement des moniales n'est pas dû principalement, comme il se dit encore, au sadisme du corps clérical, bien qu'il soit responsable du désir de protéger la pureté et la tranquillité des « filles » et peut-être la sienne. Ce sont, davantage encore, les familles, on l'a répété plusieurs fois mais c'est important, qui tiennent aux vœux solennels et à la clôture, afin que leurs descendantes ne puissent revenir revendiquer leur éventuelle part d'héritage* »¹⁴

3.4 Toutes les « congrégations » ne sont pas réprochées

Dans le TP n°3, nous avons observé avec Gwénael MURPHY, les différences de retours à la vie civile, suivant qu'ils concernaient les contemplatives, les sœurs hospitalières ou les sœurs enseignantes. Les départs sont massifs du côté des contemplatives, mais les fidélités et les retours à la vie conventuelle des sœurs hospitalières, sont tolérées par les autorités et réclamées par la population. Celle-ci est cependant moins favorable aux religieuses enseignantes, lorsqu'elle désapprouvait le contenu ou les méthodes d'enseignement.

Napoléon Bonaparte encourage la survie des congrégations d'hommes orientées vers l'hôpital et l'enseignement. De même dans le cadre du concordat les congrégations vouées à la formation des prêtres peuvent reprendre leur ministère dans les organisations diocésaines. L'interdiction des vœux et des associations est alors contournée : pragmatique Portalis explique : « *le vœu, en soi, est indépendant de toute monasticité. On a fait des vœux avant qu'il y eût des monastères ; des citoyens ordinaires font des vœux sans vivre dans un cloître. Ce qui caractérisait l'ancien vœu monastique, c'est la garantie que la loi donnait pour en assurer l'exécution. Les lois ont fait tout ce qu'elles peuvent et tout ce qu'elles doivent pour la liberté humaine, lorsqu'elles ont annoncé qu'elles ne sanctionneraient plus aucun vœu. Elles n'ont pas à s'inquiéter de ce qui n'intéresse que la conscience ; il ne lui appartient pas de forcer ce retranchement impérissable de la liberté humaine.* »¹⁵

Pour autant la restauration des religieux et religieuses ne se fera pas sans difficultés. Les nouveaux propriétaires, on l'imagine, n'y seront pas favorables... L'utilité sociale conduira à un essor sans précédent des congrégations enseignantes et hospitalières avec de jeunes sœurs et de jeunes frères à qui l'on vantera l'épopée de celles et ceux qui auront tenu bon ou qui, tout simplement, seront revenus faute d'avoir pu s'adapter à la vie du monde... Le retour de congrégations contemplatives féminines sera admis sous réserve du renoncement de leur droit aux propriétés dont elles disposaient auparavant, mais la direction des couvents du XIXème sera davantage démocratisée et l'utilité sociale des contemplatives garantie par un volet hospitalier.

¹³ Marcel BERNOS, Femmes et gens d'Église dans la France classique XVIIème-XVIIIème siècle, CERF, 2003 p 114

¹⁴ Marcel BERNOS, Femmes et gens d'Église dans la France classique XVIIème-XVIIIème siècle, CERF, 2003 p 319

¹⁵ <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3969>

La Restauration restera hostile au retour et à la recomposition des congrégations masculines... Ainsi « *La Compagnie de Jésus représente tout ce que les Lumières combattent : un ordre religieux, riche, au pouvoir incontrôlable car relevant directement du pape. Le rôle important des Jésuites dans l'enseignement, leur fonction de confesseurs des rois, leur insoumission à tout pouvoir politique ne pouvaient qu'aggraver la situation* »¹⁶. Expulsés avant la Révolution, les jésuites avaient pu aider les exilés et organiser une présence clandestine, nous aurons l'occasion de revenir à leur influence notamment pendant l'Empire.

4 Hypothèses de... « départs »

Compte tenu des analyses ci-dessus il nous semble vraisemblable de corriger les effectifs des religieux en 1809 de la façon suivante :

Les religieux et moines 20 ans après	1789	1809	Estimation décès	Partis non identifiés
religieux et moines	26 000	5700	10 006	10 294
		21,92%	38,48%	39,59%

Les 40% de « partis non identifiés » restent un sujet d'étude après ce TP n°4, il est possible d'émettre les hypothèses suivantes :

- En 1789 les monastères sont privés de la dîme puis leurs biens sont mis à la disposition de la nation. On peut penser que tous ceux et toutes celles qui n'étaient pas alors engagés par des vœux perpétuels, en furent dissuadés par leur communauté elle-même et invités à retourner dans leurs familles. C'est donc toute une jeunesse, présente dans les effectifs recensés à la veille de la Révolution qui est ainsi retournée dans le monde, et a refait sa vie.
- 1790 les vœux sont supprimés il est permis de penser qu'en particulier des frères et sœurs « convers », ont pu alors se sentir autoriser à retourner dans le monde et ne reprendront jamais la vie conventuelle
- L'histoire religieuse a voulu se focaliser à la fois sur des figures « d'apostats » notoires, ou sur les martyrs. Mais tous ceux-là ne représentent que des minorités, tandis que les retours à la vie conventuelle ne concerneraient que 22% des religieux et religieuses, encore vivants, recensés en 1789.

Ainsi identifiés, les 40% d'ex-religieuses et religieux toujours vivants en 1809, représentent, des histoires personnelles le plus souvent inconnues, mais dont il conviendrait de mieux saisir les témoignages. Les motivations ayant conduit les prêtres à accepter ou refuser l'Église Constitutionnelle devraient nous y aider.

Ces parcours individuels et ces motivations personnelles, s'inscrivaient bien plus que les autorités catholiques ne voudront l'admettre dans la contestation d'un ordre social, familial et ecclésial que la Restauration cherchera à rétablir... avant d'autres Révolutions ?

Jean Doussal, février 2017

¹⁶ <http://gallica.bnf.fr/essentiels/repere/expulsion-jesuites-1764>